



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 28 août 2019

**Monsieur le Président du CCAS de la Ville de Nice
4 Place Pierre Gautier
06000 Nice**

Monsieur le Président du CCAS de la ville de Nice,

Le syndicat CGT NMCA souhaite vous faire part de son indignation concernant le déroulement de la CAP avancement du CCAS de la ville de Nice qui s'est déroulée le vendredi 5 juillet dernier.

Aussi, ne serez-vous pas surpris que nous renouvelions notre demande d'avoir communication des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement que vous entendez prendre préalablement aux CAP avancements.

En effet, en l'absence de communication de ces informations, les représentants du personnel ne sont pas en mesure d'examiner la valeur comparée de chaque agent promouvable. Ils ne peuvent donc vous soumettre d'autres propositions ou modifications du positionnement dans les listes d'aptitude et les tableaux d'avancement et ainsi jouer leur rôle. Cette communication nous aurait sans doute permis d'être, ensemble, plus pertinents, peut être, quant à la nomination des agents.

Vous nous avez plusieurs fois indiqué que vous nous en refusiez la communication craignant que les élu-e-s du personnel ne divulguent ces informations avant la tenue de cette instance.

Par cette affirmation, maintes fois répétées, vous démontrez le peu de confiance que vous accordez aux représentants du personnel. Nous ajouterons, sur ce point, que le législateur a expressément indiqué que *«les membres des commissions administratives paritaires sont soumis à l'obligation de discrétion professionnelle en ce qui concerne tous les faits et documents dont ils ont eu connaissance en cette qualité»*.

Or, les élu-e-s du personnel du syndicat CGT NMCA au CCAS, ont eu la surprise d'apprendre que certains agents nommés avaient déjà eu connaissance de leur nouvelle promotion quelques jours avant.

D'où notre questionnement concernant le déroulement de cette commission en bonne et due forme.

De plus, nous souhaitons vous interpellier concernant les critères d'attribution, car même si des postes ont été ouverts en cours de séance, certaines promotions nous ont interrogés.

Des agents d'échelon 02 ou 03, ont en effet été nommés alors même que d'autres, avec des appréciations positives d'un échelon 07- 08- 09 -10 et 11, ne l'ont pas été.

Cela est d'autant plus incompréhensible que certains de ces agents sont pourtant, chefs de services depuis de nombreuses années, ou bien mis en avant dans leurs services respectifs de par la qualité de leur travail, de la réussite à une formation ou parcours de formation, ou dans leur investissement au service des usagers.

.../...

.../...

Vous comprendrez pourquoi nous nous interrogeons quant à l'équité de traitement des agents du CCAS de la ville de Nice.

Du fait de cette opacité, de nombreux agents du CCAS de la ville de Nice ne se sentent plus valorisés, soutenus et reconnus par leur structure.

Ceci est facteur de démotivation, de perte de sens et d'engagement au moment où le CCAS a besoin de toutes ses forces pour faire face aux enjeux pour rendre un Service Public de qualité.

Nous vous prions, Monsieur le Président du CCAS de Nice, d'agréer nos salutations distinguées.

p/o le Syndicat CGT NMCA
Les Élu-e-s CAP CCAS